



## Pass contraception-prévention de la Région Rhône-Alpes

### ► Qu'est-ce que c'est ?

Au titre de son action pour la prévention et de promotion de la santé des jeunes, la Région a mis en place un Pass contraception-prévention. Ce dispositif s'inscrit dans une politique globale d'accès à la contraception, à la prévention des grossesses précoces et non désirées et à l'information concernant les infections sexuellement transmissibles (IST).

### ► Pour qui ? pour quoi ?

Le Pass-contraception prévention s'adresse aux filles et aux garçons, bénéficiaires de la carte M'ra. Anonyme et gratuit, il ne nécessite pas la présentation de la carte vitale aux professionnels de santé. Le Pass contraception-prévention permet :

#### → Pour les filles :

- une 1<sup>ère</sup> **visite chez un médecin ou une sage-femme** ;
- une **analyse médicale** (prise de sang ou prélèvement local) dans une démarche d'accès à la contraception et/ou de dépistage d'infection sexuellement transmissible ;
- la **délivrance d'un mode contraceptif** : pilule, patch, anneau vaginal, diaphragme, implant ou dispositif intra-utérin (D.I.U = stérilet)

- une 2<sup>ème</sup> **consultation** (facultative) **chez le médecin ou la sage-femme** pour une visite de contrôle ou la pose d'un mode contraceptif tels que le DIU ou l'implant.

➔ **Pour les garçons :**

- une **consultation médicale** ;
- une **prise de sang** (dans une démarche de dépistage d'infection sexuellement transmissible).

▶ **Comment ?**

Vous êtes titulaire de la carte M'ra ?

- Vous **commandez le Pass contraception-prévention** sur <http://www.rhonealpes.fr/285-pages-perso-carte-m-ra.htm>
- Vous recevrez des coupons (sous pli confidentiel) à l'adresse de votre choix.

Pour un accompagnement dans vos démarches, vous pouvez vous adresser au référent santé de votre établissement (infirmière scolaire, conseiller en mission locale...).

- Vous vous rendez chez le médecin, la sage-femme, le pharmacien ou au laboratoire d'analyses avec le coupon adapté.

**Attention : lors de la prise de rendez-vous chez le médecin ou la sage-femme, ou lorsque vous vous présenterez au laboratoire ou en pharmacie, n'oubliez pas de préciser que vous êtes détenteur de la carte M'ra afin de vous assurer que le professionnel accepte d'être remboursé par la Région dans le cadre du Pass contraception-prévention.**